

La liste des mesures hostiles à l'éducation et à ses personnels serait bien longue et nous ne citerons que certaines d'entre elles :

– Tout d'abord, la réforme du lycée que le gouvernement a présentée aux familles comme un surcroît d'opportunités de parcours grâce aux multiples spécialités, dévoile maintenant dans les notes de cadrage de la DGESCO que les choix seront contraints par les possibilités d'organisation des établissements et les possibilités de financement limités des établissements. Ainsi, c'est bien le lycée dénoncé par les personnels qui se dessine où les élèves déstabilisés par la complexité des choix se verront contraints à certains parcours ce qui opérera un tri social et des inégalités territoriales. Cette réalité montre que des économies budgétaires sont le seul réel objectif de cette réforme.

– L'école des savoirs fondamentaux que tente d'introduire la loi Blanquer, ne peut que susciter de forets inquiétudes. Car il s'agit bien de pousser le concept d'école du socle qui implique en milieu rural la fermeture du réseau d'écoles que la baisse démographique n'a pas réussi à fermer. C'est comme l'ont dénoncé les maires ruraux, une attaque contre la proximité dans le monde rural mais aussi la mort des villages où l'école est souvent la dernière présence de l'Etat. Comme pour les lycées, on voit bien qu'il s'agit là également d'une recherche d'économies budgétaires.

Concernant la réforme de la fonction publique et la politique menée hors de l'Éducation Nationale, nous évoquons 3 points qui permettent de prendre un peu de hauteur quant au sort que le chef de l'état et son gouvernement veulent réserver aux services publics :

Le projet d'Emmanuel Macron ignore l'histoire. La fonction publique française d'aujourd'hui est l'aboutissement d'un processus pluriséculaire qui a abouti au statut général des fonctionnaires de l'État de 1946. Lui ne le situe qu' « ici et maintenant ». Le projet d'Emmanuel Macron a abandonné au marché les questions de gestion par des privatisations.

- L'État et les collectivités publiques ont perdu leurs moyens d'expertise. En France, les dogmes de la concurrence, de réduction de la dépense publique, d'une mondialisation financière ne souffrant aucune contestation ont pris le pas sur les instruments de planification économique, d'aménagement du territoire, de rationalisation des choix budgétaires, de prévision et de stratégie.

Cette régression de la raison est d'autant plus dramatique dans le service public qui est un vecteur de l'intérêt général.

Votre position

- Le projet d'Emmanuel Macron est contraire à la morale républicaine. La primauté de l'intérêt général, le principe d'égalité, l'éthique de la responsabilité ne sont pas les valeurs qui le guident. Il est le représentant d'une caste hautaine et hostile aux plus faibles.

- Le projet de loi « transformation de la Fonction publique » n'est ni plus ni moins qu'un projet de destruction du statut d'une brutalité inouïe : C'est tout le modèle social français et la garantie de neutralité des agents publics qui sont dans le viseur. Le projet de loi prévoit de ne plus donner aucun droit de regard sur les actes de gestion des agents (mutations, promotions, etc.) C'est une régression historique de leurs droits et donc de ceux de toute la population.

Venons-en à l'ordre du jour de ce CTSD : le projet d'évolution des postes et de compléments de service pour la rentrée 2019, laisse apparaître que le nombre de collègues en compléments de service atteindrait à la rentrée 100 collègues. Pour la FSU, les petits compléments de service devraient être évités. Être en complément de service constitue une pénibilité pour les enseignants concernés, il est donc important d'éviter tous les compléments de service qui peuvent l'être. Déplacer un enseignant de 40 km pour enseigner à chaque fois une heure de cours constitue une pénibilité insupportable pour les collègues. Ainsi, l'évolution négative de la DHG du département se traduit clairement en dégradation des conditions de travail des enseignants du département qui seront fréquemment touchés par un complément de service. Concernant l'évolution des postes, la FSU demande que les créations de postes correspondent à des postes pérennes. Elle s'interroge sur la suppression de nombreux postes de lettres classiques qui semblent marquer un renoncement de l'institution à résoudre la crise du recrutement qui est particulièrement vive dans cette discipline.

Par ailleurs, les BMP laissent apparaître des déséquilibres qui interrogent : sur les 162 heures de BMP, l'art plastique représente 35 heures. Les BMP amènent aussi des situations qui ne peuvent conduire qu'à des difficultés pour assurer les cours ou à l'emploi de contractuels à temps partiel forcé.

Par delà sa participation à l'expression interprofessionnelle du 19 mars - interpellant le gouvernement au sujet des salaires, des pensions et des réformes engagées en particulier contre la fonction publique alors que l'analyse du grand débat, ajustement d'une politique contestée, n'a pas été faite - la FSU, entre autres, participera à la journée d'action du 30 mars. En effet, le ministre de l'éducation nationale a fait tout ce que l'on pouvait imaginer de pire avec la loi Blanquer et ses réformes en cours. La liste des mesures hostiles à l'éducation et à ses personnels.